

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LECRET DU PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE

ANNEE 1961 | No 200/PR/MAC.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution de la République du Dahomey ;
- VU le décret n° 71/PCM du 3 Juin 1959, portant statut du personnel servant dans un cabinet ministériel ;
- VU le décret n° 83/PC/CT. du 4 Juillet 1959 ;
- VU la décision n° 22/MAEF. du 20 Août 1957 de Mr. le Ministre de l'Agriculture nommant Mr. PIQUELIN Louis, Conseiller Technique ;
- VU les nécessités de service ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

LECRET :

ARTICLE 1er.- Il est mis fin aux fonctions de Mr. PIQUELIN Louis, Conseiller Technique au Ministère de l'Agriculture et de la Coopération.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui aura effet pour compter du 1er Juillet 1961 sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-

PORTO-NOVO, le 19 JUILLET 1961.
P. le PRESIDENT de la REPUBLIQUE
le VICE-PRESIDENT

Par le Président de la République
Le Ministre de l'Agriculture et
de la Coopération,

S. APITHY.

AMPLIATIONS :

Original	1
J.O.R.D.	1
P.R.	5
Ministères	12
S.G.C.M.	1
Finances	5
Trésor	2
C.F.	2
Agriculture	1
Elevage	1
Eaux & Forêts	1
Pêches	1
S.P. OUEME	1
Intéressé	1

S. DASSI.

VU :

P. Le Ministre des Finances
et du Budget - Le Ministre de la
Fonction Publique et du Travail
chargé de l'intérim,

B. BORNA

VU :

Le Contrôle Financier,